



Le
n
#pt

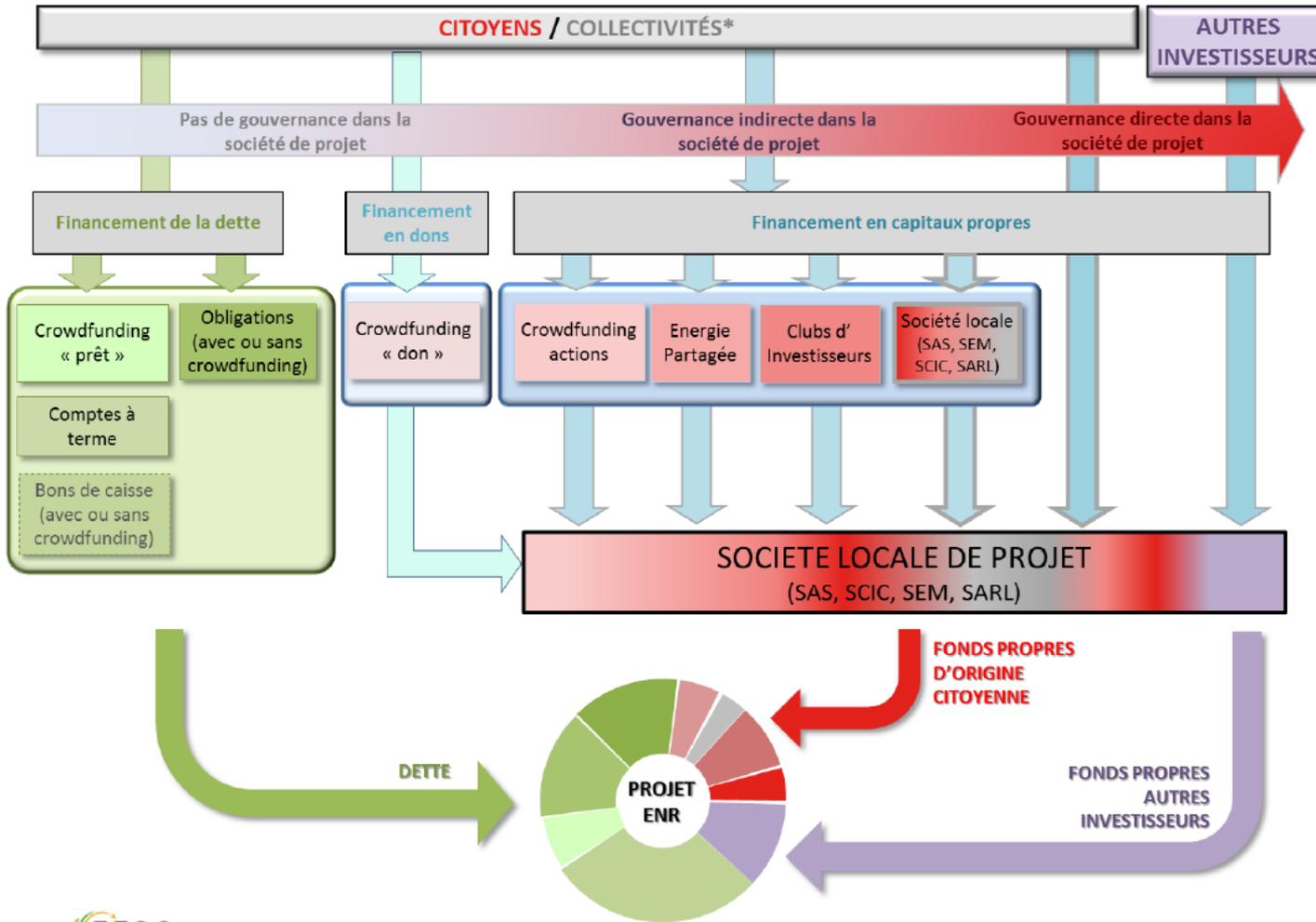


Energies renouvelables participatives

Etat des lieux et cadre législatif



Marie-Laure Guillerminet – 21 mars 2017

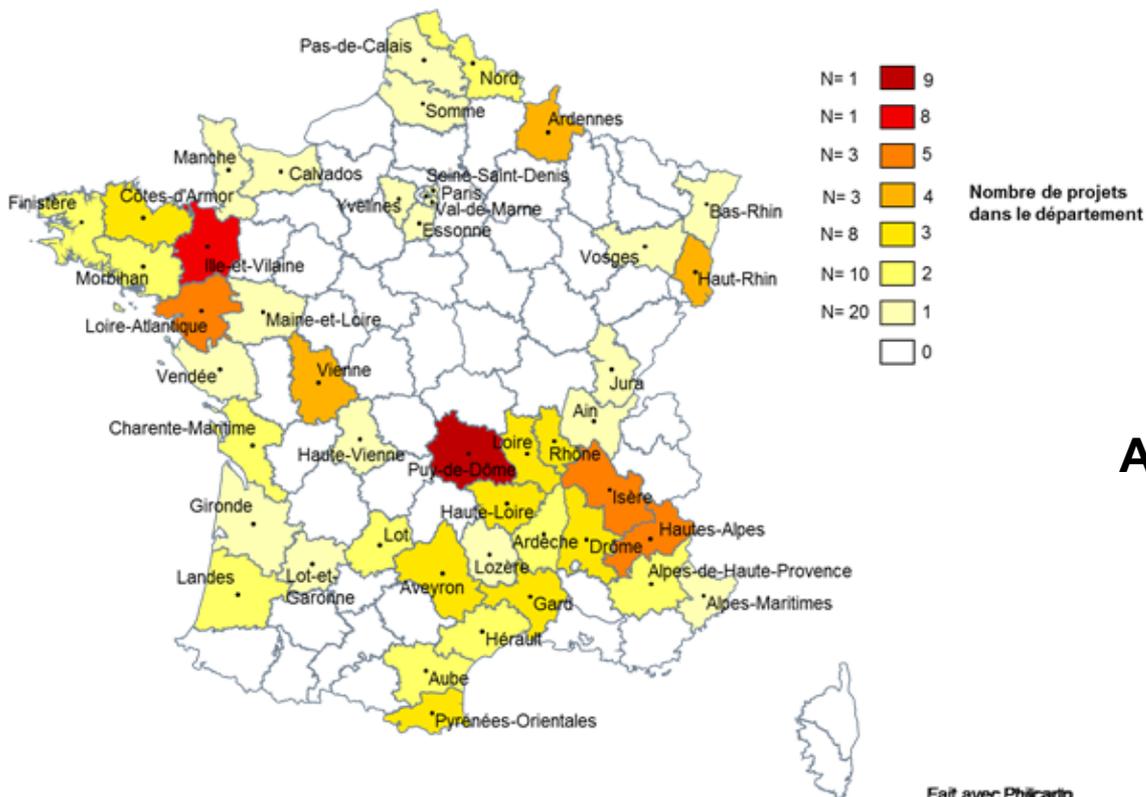


**« Participatif » :
 la diversité des
 montages
 possibles**

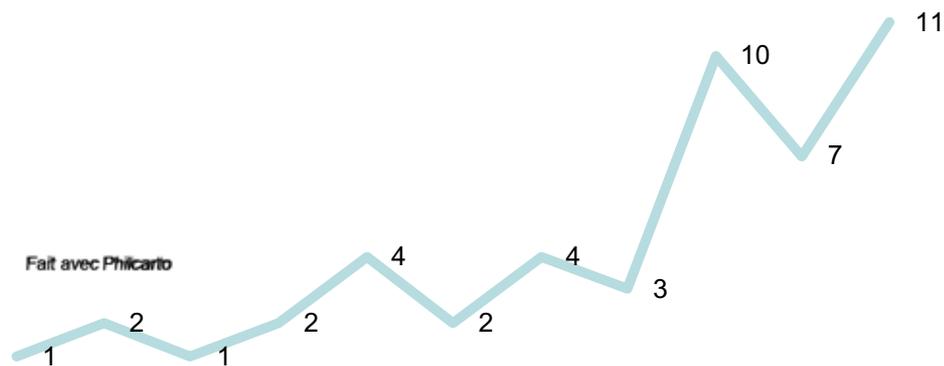
* Les collectivités n'ont accès qu'à une partie des options (flèches cerclées de gris)

Etat des lieux en 2015 (1/2)

Répartition géographique des projets ENR recensés



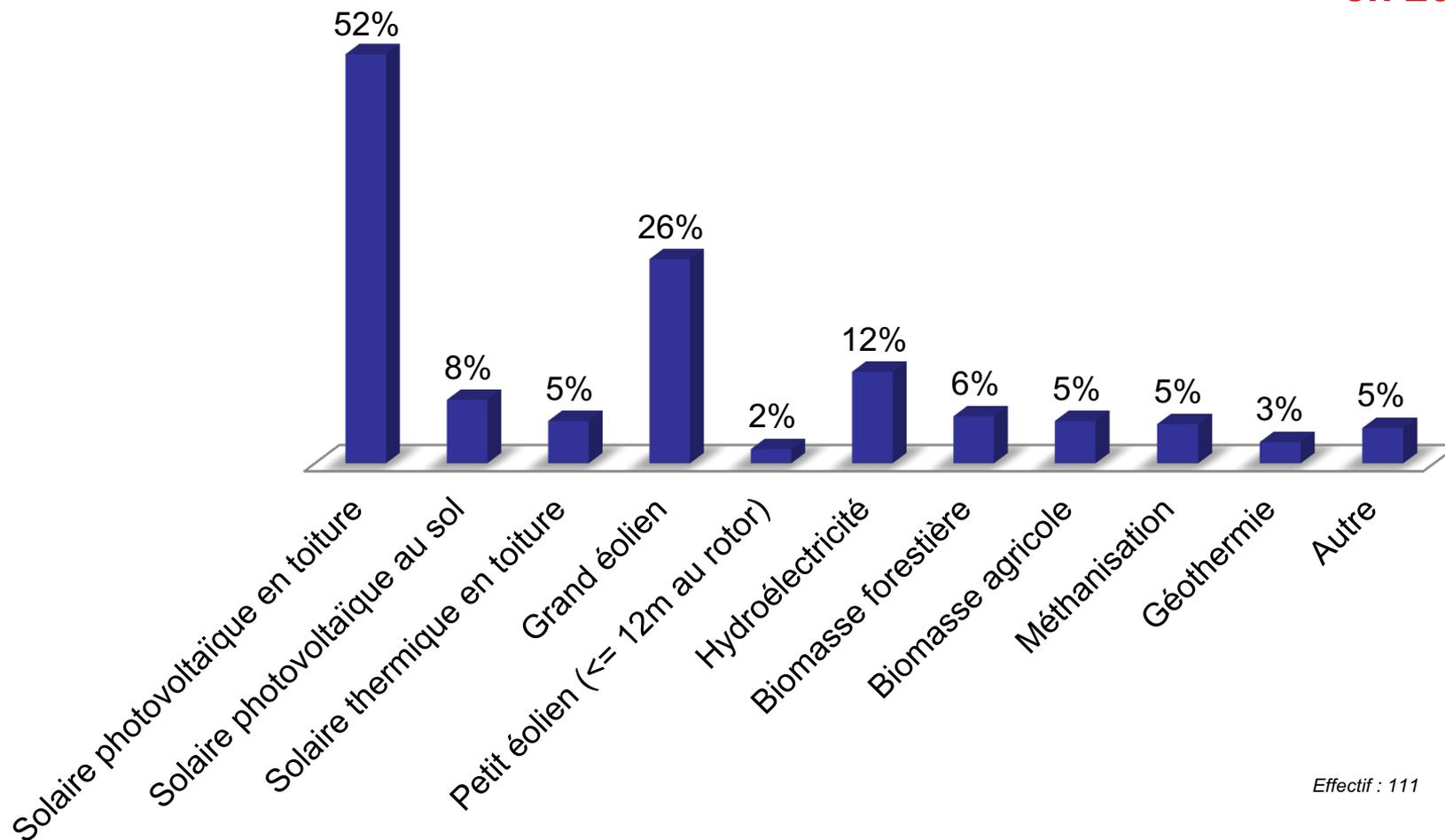
Année de lancement



Année
 2002 2003 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014

A noter : manque de données pour les projets anciens abandonnés

Etat des lieux en 2015 (2/2)



Effectif : 111

Le solaire et l'éolien en tête des énergies concernées

Le participatif comme levier d'intégration territoriale ?

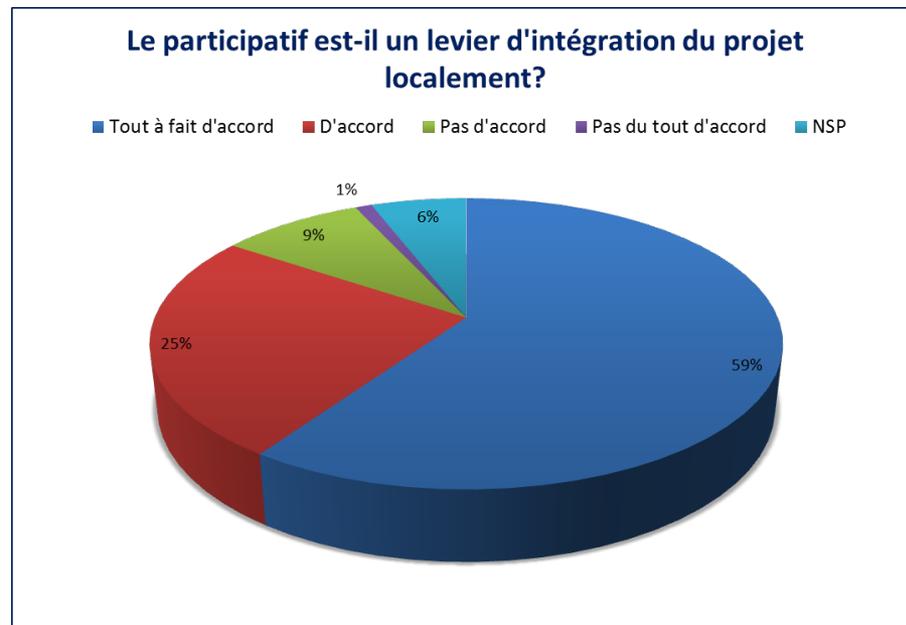
La collectivité territoriale comme facteur clé d'intégration

Les raisons évoquées sont les suivantes :

- Par le soutien des collectivités locales (8 fois sur 10)
- Par l'adhésion de la population (7 fois sur 10)
- Par une absence ou faible opposition au projet (6 fois sur 10)

Quelques hypothèses

- Une bonne compréhension du territoire par les porteurs de projet
- L'énergie comme un moyen, le choix de la technologie vient ensuite
- Une stratégie des « petits pas »
- Le choix du développeur
- Un contexte de territoires porteurs



Effectif : 104

Le participatif comme levier d'intégration territoriale ?

- Mieux ancrer les projets dans le territoire
 - En prenant part au développement local
 - Mesures des retombées locales : retours d'expérience, méthodologie
 - Traduction française par l'OFATE « Création de valeur régionale dans l'industrie éolienne : l'exemple de la Hesse du Nord », non transposable directement pour le cas de la France
 - En amenant les populations à s'intéresser aux questions de l'énergie

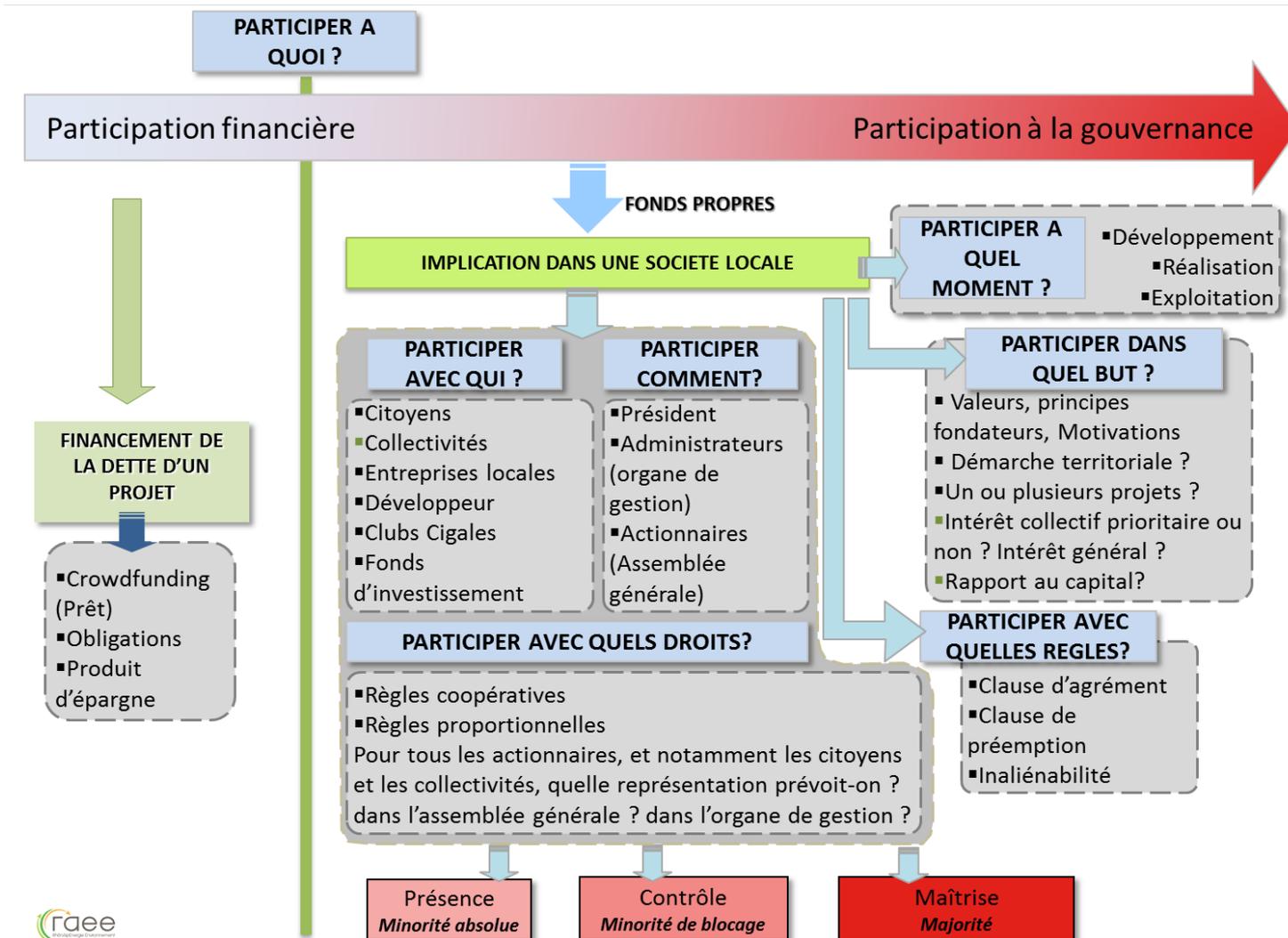
- Permet également de gagner en légitimité

MAIS : le participatif n'est pas une assurance tout risque !

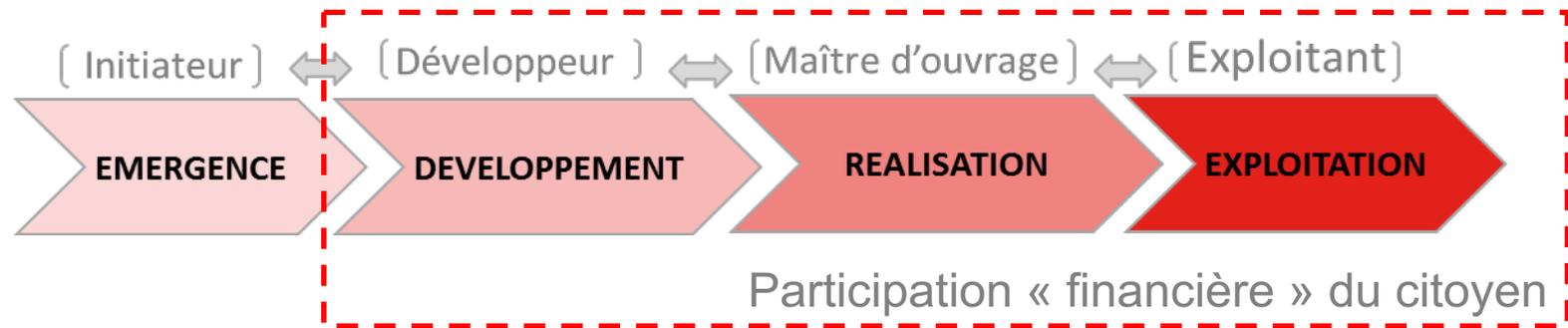
- Sensibiliser les porteurs de projet à la nécessité de la concertation et de la gestion des conflits

Quelles questions se poser pour un « projet ENR participatif »?

Multiples combinaisons possibles

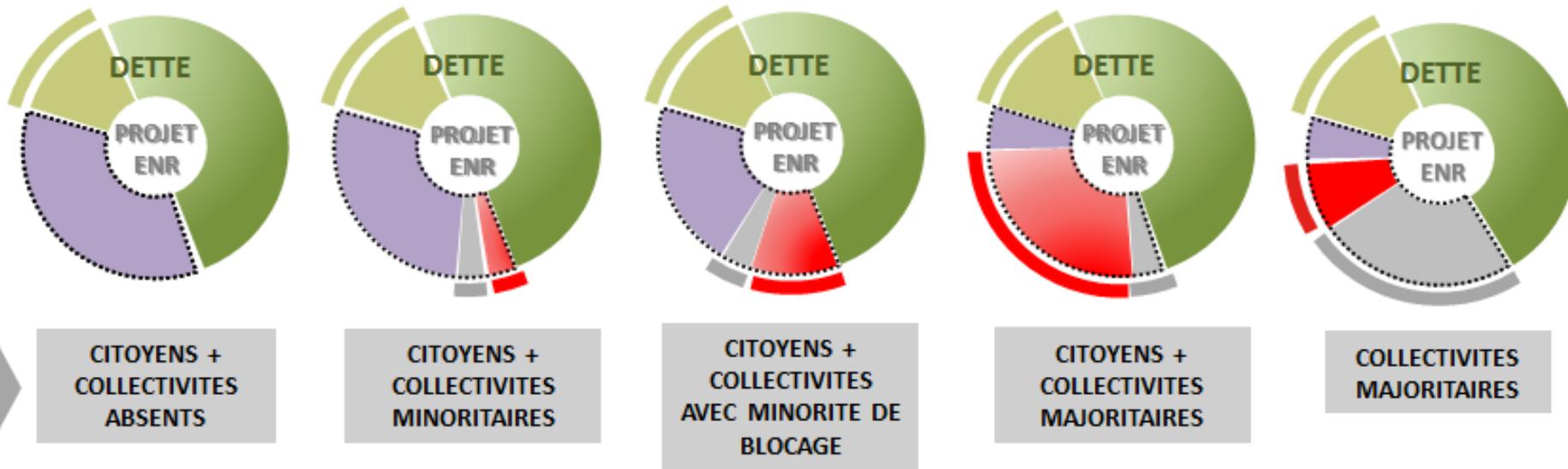


Différents moments de « participation citoyenne »



- Phase d' « émergence »
 - *La participation citoyenne n'est en général pas financière*
 - *Mais peut jouer un rôle déterminant dans l'émergence de projets*
- Phase de « développement »
 - *Porte un risque financier significatif et fait rarement appel à la participation citoyenne*
 - *Met pourtant en jeu les principales décisions pour la définition du projet*
- Phase de « réalisation »
 - *La plus capitalistique (de très loin)*
 - *La participation citoyenne peut se faire sous de multiples formes*
- Phase d' « exploitation »
 - *Également possible, y compris dans les cas où la construction des ouvrages a été financée différemment (ex: parc éolien de la Limouzinière)*

Typologie des modes de représentation et de participation à la gouvernance





- A l'intersection entre
 - Droit des sociétés qui définit certaines règles selon le statut juridique de la société de portage
 - Droit financier, qui réglemente la circulation des titres financiers et l'apport en dette

Cadre réglementaire

- Textes
 - LESS - Ordonnance du 30 mai 2014 et son décret d'application du 16 septembre 2014 – Décret du 28 octobre 2016
 - LTECV et le décret d'application de l'article 111 du 29 septembre 2016
- Rôle des collectivités et leurs participations dans les sociétés de projet
 - Guide Pratique « Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable », Energie Partagée Association
- Bonification des projets participatifs dans les appels d'offre

Participations des citoyens dans les sociétés de projet Avant la LTECV

| | Offre de moins de 100 k€/an | Offre entre 100 k€ et 5 M€ et de moins de 50 % du capital | Offre à moins de 150 Investisseurs et de moins de 20 % du capital social | Autres offres de titres |
|--|-----------------------------|---|---|-------------------------|
| SAS, SCIC/ SAS, SARL, SCIC/SARL | Interdit | Régime d'exemption : placement privé | Régime d'exemption : placement privé | Interdit |
| SA, SEM, SCIC/SA | Régime d'exemption | | | OPTF |
|  | | | Pas de prospectus AMF - Nécessité d'Informer les Investisseurs du régime d'exemption | |
| | | | Prospectus AMF | |

Participations des citoyens dans les sociétés de projet Après la LTECV

| | Offre de moins de 100 k€/an | Offre entre 100 k€ et 5 M€ et de moins de 50 % du capital | Offre à moins de 150 Investisseurs | Autres offres de titres |
|---|-----------------------------|---|---|-------------------------|
| SCIC/SARL, SARL | Interdit | | Régime d'exemption : (placement privé) si l'offre est inférieure à 20 % du capital par an | Interdit |
| SAS, SCIC/SAS | Régime d'exemption | | Régime d'exemption : placement privé | Interdit |
| SA, SEM, SCIC/SA | | | | OPTF |
|  | | | Pas de prospectus AMF - Nécessité d'Informer les Investisseurs du régime d'exemption | |
| | | | Prospectus AMF | |

Pour en savoir plus

Devisse, Jean-Stéphane ; Gilbert, Olivier ; Reix, Fabien (2016), Quelle intégration territoriale des énergies renouvelables participatives ? - Rapport d'étude pour le compte de l'ADEME.

Poïze, Noémie (2015), Etude du cadre législatif et réglementaire applicable au financement participatif des énergies renouvelables - Rapport d'étude pour le compte de l'ADEME

La Lettre Stratégie n°50 (2016), Les projets de production d'énergies renouvelables participatifs : une dynamique émergente à soutenir - ADEME&Vous

Pour en savoir plus

Contacts

guilain.cals@ademe.fr

mila.galiano@ademe.fr

albane.gaspard@ademe.fr

marie-laure.guillermine@ademe.fr

Les collègues en DR et les réseaux